

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 23 février 2016 (24ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mme Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK.

Sont absents : Mme Aurore GUILBAUD, MM. Michel GREFF, Jean-Marc VERGNE et Yvan BECKER, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 16 février 2016

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Point 7 : Achat de menuiseries en PVC

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

## **POINT 1 - TRAVAUX TOITURE EGLISE**

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de rénovation de la cheminée de l'église à l'entreprise BOUR TOITURE pour un montant de 1 883.00 € HT.

## **POINT 2 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre des travaux de requalification du secteur Rue Principale, le Maire propose de faire les demandes de subventions D.E.T.R. et AMITER (Département) pour les travaux d'infrastructure VRD et aménagements paysagers d'un montant prévisionnel de 288 855.00 € HT.

Le plan de financement sera le suivant :

- Dépenses prévisionnelles des travaux : 288 855.00 € HT
- D.E.T.R. 20 % : 57 771.00 €
- AMITER 21.75 % : 62 825.96 €
- Fonds de concours CASC : 75 000.00 €
- Part communale : 93 258.04 €

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de faire les demandes de subventions.

### **POINT 3 - PARTICIPATION FINANCIERE D'UNE ASSOCIATION**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de l'A.S.L. d'un montant de 5 000.00 € comme participation aux investissements réalisés par la Commune.

### **POINT 4 - REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC GRDF**

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de ce décret qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus ;
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après délibération

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

### **POINT 5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

1 - Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur les parcelles cadastrées Section 3 n° 486 et 488 d'une superficie totale de 266 m<sup>2</sup>.

2 - Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur les parcelles cadastrées Section 1 n° 100 et 101 d'une superficie totale de 556 m<sup>2</sup>.

3 - Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur les parcelles cadastrées Section 1 n° 96 et 98 d'une superficie totale de 227 m<sup>2</sup>.

### **POINT 6 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide d'allouer une subvention de 30.00 € (5.00 € par élève inscrit) à l'Association Sportive du Collège Val de Sarre de GROSBLIEDERSTROFF (U.N.S.S.)

## **POINT 7 - ACHAT DE MENUISERIES EN PVC**

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint compétent pour les travaux, le Conseil Municipal accepte le devis de F.M.B. Menuiseries pour la fourniture d'une fenêtre et d'une porte en PVC blanc dans le but de sécuriser l'ancien château d'eau.

Montant du devis : 1 930.00 € HT.

## **POINT 8 - DIVERS - INFORMATIONS**

- . Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier des habitants de la Rue du Vignoble.
- . Le Maire fait le point sur la mise en place du Périscolaire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 26/02/2016

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le 26/02/2016  
et publication ou notification le 26/02/2016